



**CONSEIL MUNICIPAL
DE
FOUILLOUSE**

Compte Rendu de la séance en date du 27 novembre 2023

Étaient présents :

MM. AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, BELET Jean-Patrice, SERRES Hugues, WARIN Gérard, Mmes CAPELLO Anne, GUISEPPI Claudine.

Excusés :

REICHERT Daniel a donné pouvoir à BARNEAUD Marc, WAGNER Michel a donné pouvoir à AYACHE Serge, BARO Sophie a donné pouvoir à BELET Jean-Patrice.

Absente : ROBIN Cindy

Convocation du 20 novembre 2023

La séance présidée par Monsieur Serge AYACHE, Maire, s'est ouverte à 18h30.

Secrétaire de séance : CAPELLO Anne

Le compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur Le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la réflexion sur les tarifs de concession du cimetière.

❖ **Point Comptable**

Monsieur Le Maire évoque un point comptable de fin d'année comprenant selon les chapitres et les articles, les dépenses relatives au mois de décembre.

Il rappelle que depuis la décision d'adopter la nomenclature comptable M57, la présentation des comptes en a été modifiée, et ne permet plus une lecture des dépenses analytiques, article par article. Néanmoins, le grand livre comptable nous donne connaissance de chaque dépense.

A l'issue de cette présentation, il apparaît que certains postes, notamment en matière d'énergie électrique, ont été un peu sous-évalués compte tenu des tarifs appliqués avec de fortes hausses par EDF, imprévisibles à l'époque du vote du budget.

Le poste « fournitures et petits équipements » a également débordé pour répondre à certains aménagements et travaux nécessaires.

A l'inverse, d'autres postes ont été surévalués, laissant ainsi apparaître un bilan de gestion du budget de fonctionnement en dépenses largement positif.

Le budget investissement en recettes présente un bilan excédentaire. Seul l'article FCTVA est inférieur en recettes à nos attentes du fait d'une différence d'appréciation des dépenses avec la Préfecture. Nous déposerons un recours.

❖ **Point Subventions**

Concernant les subventions sollicitées pour financer les travaux et aménagements programmés :

- Travaux de voiries : 2 chantiers étaient programmés en 2024 pour un montant total de 29 052.00 €
- Chemin du Col de Foureyssasse : réalisé pour un coût de 19 468.80 €
- Tronçon 1 de la route de Tournoux : travaux différés au printemps prochain, compte tenu d'un chantier privé parallèle qui n'a pas été réalisé avant la période hivernale.

Subventions voirie

Conseil Départemental 05	9 716,00 €
Fonds de concours de l'Agglo	8 679,40 €

❖ **Travaux réalisés**

➤ **Aménagement des Jardins du Belvédère – Tranche 2**

Les travaux réalisés par l'entreprise ROBIN sur la base d'un devis de 12 056,00 € TTC ont démarré très tardivement et non pas pu être terminés du fait des intempéries.

Subvention Région de 8 887,00 €

- **Pose d'un grillage de séparation** entre les jardins du Belvédère et la propriété BARBIER pour un montant de 2 988.00 €

Subvention CAGTD de 1 245.00 €

➤ **Déplacement du Monument aux Morts**

A l'issue de la cérémonie commémorative du 11 novembre, les travaux ont été réalisés par l'entreprise DEVEAUX et sont terminés, pour un coût de 8 396,00 €, subventionné par l'enveloppe cantonale du Département à hauteur de 3 500,00 € et par l'ONAC pour 700,00 €. Des travaux de finition, avec la pose de bornes et chaînes, viendront entourer le Monument prochainement.

➤ Projet Défense Incendie

Enfin, le gros projet de l'année concerne la Défense Incendie de tous les secteurs du village par la pose de bâches à eau, là où il n'y a pas de bornes à incendie. Sept emplacements avaient été retenus. A ce jour, quatre ont été réalisées et sont opérationnelles.

L'ensemble du projet a été évalué à environ 160 000,00 €, subventionné à 80% par la DSIL et le Fonds Vert, soit 128 000,00 € pour un reste à charge communal de 32 000,00 €.

❖ Débat d'orientation budgétaire 2024

Le débat d'orientation budgétaire a permis à chacun d'esquisser les investissements envisageables pour l'année 2024.

- Des toilettes publiques ont été évoquées mais compte tenu des devis obtenus, de l'usage qu'il pourrait en être fait, et des problèmes liés au fonctionnement, le sujet n'a pas été retenu comme prioritaire.
- Mise en sécurité de l'entrée/sortie Nord « Les Guérins »
 - Déplacement des panneaux de limitation de vitesse 30 et 50 km/h
 - Mise en place d'un ralentisseur, adapté et différencié montée/descente, plutôt qu'une chicane compte tenu de la largeur de la voirie.
- Marquage au sol Sté PROXIMARK
 - Cheminement piéton le long de la RD depuis les premières maisons jusqu'à l'espace du tri sélectif
 - Passage piéton + signalisation en sortie des jardins du Belvédère et mise en place d'un cheminement piétonnier jusqu'à l'impasse du hameau du Soleil
 - Dans le cadre du dossier DFCI : marquage au sol en jaune des 2 aires de retournement pompiers
- Mise en place d'un poêle à granulés avec création d'un conduit dans 2 appartements communaux
- Aménagement végétalisé de l'emplacement de l'ancien Monument aux Morts
- Voirie communale + élagage route de Tournoux
- Aménagement du garage communal : alimentation d'un lavabo + système d'arrosage des jardins de la Place des Aires
- Escalier d'accès par l'extérieur aux combles du garage

Il a été également évoqué la mise en place d'un composteur collectif sur l'emplacement des containers roulants près du lotissement des Pins, ainsi qu'une subvention à l'acquisition et l'installation de récupérateur d'eau.

L'ensemble de ces projets seront validés ou pas selon le résultat financier 2023 et le vote du budget 2024.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire des demandes de subventions adaptées et à solliciter des devis pour chacune des opérations envisagées.

❖ **Prime de fin d'année pour le personnel**

Le gouvernement a proposé la mise en place pour les communes qui le souhaitent d'une prime dite « de pouvoir d'achat ».
Considérant les modalités de mise en application de cette prime et les dispositifs déjà en vigueur pour le personnel communal, le Conseil Municipal a décidé de ne pas souscrire à cette démarche.

❖ **Modification du RIFSEEP**

Monsieur Le Maire rappelle les conditions de la mise en place du RIFSEEP permettant de revaloriser le travail de nos collaborateurs.
Lors de sa mise en œuvre en 2018, nous avons retenu des principes d'application qui ne sont aujourd'hui plus adaptés.
Il convient donc de réévaluer les grilles d'application.
Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous a été convenu en début d'année 2024 avec le CDG 05 pour nous accompagner dans cette démarche.
Monsieur Le Maire propose au Conseil d'attendre le retour de ce rendez-vous pour valider un nouveau protocole au prochain Conseil Municipal.

❖ **Délibération 29-2023 - Expérimentation CFU « Compte Financier Unique »**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la candidature de notre collectivité a été acceptée pour l'expérimentation « Compte Financier Unique » qui concernera les comptes de l'exercice 2023.
Monsieur Le Maire explique que l'expérimentation du FCU est conduite sous le pilotage du comité de fiabilité des comptes locaux.
La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Notre commune expérimentera ce compte à partir de 2024.

Comme énoncé par l'article 242 de la loi de finances pour 2019, la mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention entre l'Etat et notre commune.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la participation de la commune de FOUILLOUSE à cette expérimentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité des présents la participation de la commune de FOUILLOUSE à l'expérimentation du Compte Financier Unique.
- **Donne autorisation** à Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

❖ **Délibération 32-2023 - Demande de délivrance de coupe d'emprise TDF- défrichement - Arrêté préfectoral : N° 05-2023-07-21-00005**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Il y a lieu de prévoir pour l'exploitation de la coupe d'emprise du pylône TDF, la délivrance en nature pour l'année 2023 de la coupe en forêt communale ci-après désignée :

Forêt communale : Fouillouse ; Parcelle N° : 2, Surface : 0,015 ha, Canton : Bois de la Pinée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

1) DECIDE d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe ci-dessus de la forêt communale et en demande la délivrance à l'Office National des Forêts

2) DECIDE de rattacher cette coupe à la coupe d'affouage en cours, Parcelle 2, article 22D013988, EA 2022

3) DECIDE de partager les bois sur pieds entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables, appelés garants, désignés ci-après et qui acceptent :

- Mme Sylvie ROBIN
- Mr Jean Marc TERRIER
- Mr Serge AYACHE

4) ARRETE le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31 décembre 2023, passé ce délai, les affouagistes seront déchus des droits qui s'y rapportent,

5) ARRETE la taxe d'affouage pour cette coupe qui est fixée à 100 € par lot,

6) DECIDE que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément à l'article L.243-2 du Code Forestier, de la manière suivante :

- Par tête d'habitant possédant, avant la publication du rôle, un domicile fixe et réel dans la commune depuis 6 mois par tirage au sort.

❖ **Rapport sur la loi d'accélération des Energies Renouvelables à l'échelle de la commune**

Toutes énergies confondues, la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance a produit 454 GWh en 2019* pour une consommation de 978 GWh (soit près de la moitié). Cela représente environ 28 % de la production du département.

Sans la grande hydroélectricité qui a une vocation de soutien à l'équilibre du réseau électrique à l'échelle nationale, la production du territoire s'élève à 138 GWh en 2019* soit 14 % de sa consommation.

La filière électrique intéressante à étudier au regard du potentiel du territoire est le solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières autour du poste-source de Gap. Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, méthanisation, réseaux de chaleur, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.

Concernant notre commune, faisant suite à la présentation par TE05 des considérations de cette loi lors de la réunion publique qui s'est tenue le 2 novembre 2023, essentiellement seule l'énergie solaire a été retenue comme étant vecteur potentiel d'accélération des Energies Renouvelables.

Ainsi TE05 va nous transmettre une carte des zones retenues pour notre commune.

** Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire.*

Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

❖ **Délibération 30-2023 - Convention avec Territoire d'Energie TE Syme05 pour le raccordement de TDF**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du déplacement de l'antenne TDF, une demande de raccordement électrique a été effectuée le 21/3/2023. S'agissant d'une extension de réseau, il a été établi une convention entre la commune de Fouillouse et Territoire d'Energie visant à définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du TE05 pour le projet suivant : FOUILLOUSE « Raccordement TDF poste TOURNOUX ».

Monsieur le Maire fait lecture de la convention, précisant les données financières suivantes :

- Le Coût d'objectif hors taxe de l'opération réalisée par le TE05 est estimée à : 82 100.00 € HT
- La participation prévisionnelle du demandeur (Société TDF) est de 60 % du montant HT : 49 260.00 €
- La participation prévisionnelle du TE05 est de 40% du montant HT + TVA : 49 260.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** à l'unanimité des présents la Convention avec Territoire d'Énergie Syme05
- **ACCEPTE** les modalités financières,
- **Donne autorisation** à Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,


Serge Ayache

